

Décision

Générale

colonial

Décision n° 13-104-1905 nommant une commission chargée de la préparation de la Fete Nationale du 14 juillet.

n° 13-104-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juin 1905

Numéro JO
n° 104 du 01/07/1905

Date du numéro
1 juillet 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 6 Juillet 1880, instituant le 14 Juillet, jour de fête nationale ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une Commission composée de : MM. Antonetli, secrétaire général p.i., Président Amouroux, Chef du Service des Travaux publics, Secrétaire Trésorier. De la Noé, agent des Messageries, Faivre, commissaire de Police, Ghaleb, commerçant. Kalos, commerçant, Kévorkoff, commerçant, Marill, commerçant Mériguac, commerçant, Rhigas, commerçant. Senelle, Chef du Service des Douanes. Stividis commerçant. Vée, Chef d'Exploitation à Cie Impériale des Chemins de fer Ethiopiens. Verzier, commerçant. est chargée de préparer la célébration de la fête Nationale du 14 Juillet. La commission se réunira sur la convocation de son président. Elle pourra adjoindre tous les fonctionnaires dont le concours lui semblera utile. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Signé : P. PASCAL.